

Compte-rendu d'installation du conseil municipal

- réunion du samedi 23 mai 2020 à 11h 00 -

Convocation du 15 mai 2020

Secrétaire de séance : Jean-Paul Leredu

Absences excusées : Camille Gaubusseau : Procuration à Olivier Méhats.

Eric Leveau-Etecheverria : Procuration à Vanessa Meyrand.

Compte tenu de la distanciation sociale à respecter ainsi que des mesures barrières liées à la crise sanitaire ce conseil municipal a été organisé dans la salle des fêtes.

Après appel des conseillers municipaux, Béatrice Bortoluzzi et Aymeric Poirier sont désignés assesseurs pour les élections à venir que sont celles du maire puis des adjoints. Jean-Paul Leredu est ensuite désigné comme secrétaire de séance.

- Philippe Acker, maire sortant, ouvre la séance en félicitant l'équipe nouvellement élue et rappelle les résultats du scrutin. Il débute ensuite la procédure d'élection du maire en demandant qui est candidat. Une seule candidature, celle d'Olivier Méhats. Celui-ci est élu au premier tour de scrutin par 10 voix et un bulletin blanc.

Philippe Acker cède sa place au nouveau maire et manifeste sa volonté de quitter la séance. Ce qu'il fait, après avoir été remercié par l'assistance pour l'ensemble de son travail durant toutes ces années.

- Olivier Méhats, élu maire assure désormais la présidence du conseil et émet le souhait de mettre en place un fonctionnement avec trois adjoints. Il demande aux conseillers municipaux de se déterminer sur ce point. La proposition est acceptée à l'unanimité.

-Démontre en suivant la procédure d'élection des adjoints :

- Pour le poste de premier adjoint, un seul candidat se déclare, Michel Duvignac, élu au premier tour de scrutin par 9 voix et 2 bulletins blancs.

- Pour le poste de deuxième adjoint, un seul candidat également, Philippe Courdille, élu au premier tour de scrutin par 9 voix et 2 bulletins blancs.

- Pour le poste de troisième adjoint, une seule candidate, Béatrice Bortoluzzi, élue au premier tour de scrutin par 10 voix et 1 bulletin blanc.

Le maire procède ensuite à la lecture de la charte de l'élu local et rappelle que celle-ci concerne et engage également l'ensemble des membres du conseil, à qui il en distribue d'ailleurs un exemplaire.

Est ensuite fixé la date du prochain conseil municipal qui se réunira le vendredi 29 mai 2020 à 19h30, afin de mettre en place l'ensemble des commissions, et de désigner les différents délégués qui interviendront en extérieur, au nom de la commune.

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 11h 45
